



# Les tribunaux pénaux internationaux

Actualité législative publié le 31/01/2025, vu 16 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

**Les tribunaux pénaux internationaux, qu'ils soient permanents comme la CPI ou ad hoc comme le TPIY et le TPIR, jouent un rôle central dans la justice pénale internationale**

Les tribunaux pénaux internationaux (TPI) jouent un rôle central dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves et dans la poursuite de la justice à l'échelle mondiale. Ces institutions judiciaires spécialisées sont nées de la nécessité de traiter les violations massives des droits de l'homme et de rendre justice pour les victimes de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Cet article propose une analyse approfondie du concept, des structures, du fonctionnement et des défis des tribunaux pénaux internationaux.

## I. Les Origines des Tribunaux Pénaux Internationaux

### A. Le Contexte Historique

L'idée de créer des tribunaux internationaux pour juger les responsables de crimes internationaux a émergé après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale. Le Tribunal militaire international de Nuremberg, fondé en 1945 pour juger les principaux criminels de guerre nazis, est considéré comme le premier tribunal pénal international. Ce tribunal a établi des précédents juridiques fondamentaux pour la justice pénale internationale, en particulier en matière de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Le succès de Nuremberg a montré la nécessité d'établir des mécanismes permanents pour traiter les crimes internationaux. Ainsi, la fin du XXe siècle a vu la création de tribunaux pénaux permanents et ad hoc destinés à juger les criminels responsables de violations graves des droits de l'homme.

### B. Le Développement du Droit International Pénal

Le droit international pénal a évolué à travers des conventions et des traités internationaux, en particulier après la guerre froide. La création de la **Cour pénale internationale (CPI)** en 2002, par le biais du Statut de Rome, marque une étape cruciale dans l'instauration d'un système judiciaire permanent et global. Ce système s'appuie sur les principes de la justice pénale internationale et de la responsabilité individuelle, en permettant de poursuivre des individus, y compris des chefs d'État ou des responsables militaires.

## II. Les Types de Tribunaux Pénaux Internationaux

### A. Les Tribunaux Pénaux Internationaux Ad Hoc

Les tribunaux pénaux internationaux ad hoc sont créés par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou par un accord international pour répondre à des situations spécifiques, généralement après des conflits armés ou des génocides. Ces tribunaux sont temporaires et leur mission est limitée à la situation qui les a vus naître.

### 1. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Le **TPIY** a été créé en 1993 par la résolution 827 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour juger les responsables des violations du droit international humanitaire commises durant les conflits en ex-Yougoslavie (1991-2001). Le tribunal a été un élément central dans la lutte contre l'impunité dans les Balkans, en poursuivant des individus responsables de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.

### 2. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

Le **TPIR** a été créé en 1994 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, après le génocide rwandais qui a fait environ un million de victimes. Il avait pour mission de juger les responsables du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés au Rwanda et dans les pays voisins pendant la période du génocide.

## B. La Cour Pénale Internationale (CPI)

La **Cour pénale internationale (CPI)**, créée par le **Statut de Rome de 1998**, est le premier tribunal permanent chargé de juger les individus responsables des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, du génocide et des crimes d'agression. Contrairement aux tribunaux ad hoc, la CPI est une institution permanente qui fonctionne selon des principes de droit pénal international et peut intervenir à tout moment pour juger des individus, indépendamment du lieu où les crimes ont été commis.

### 1. Le Mandat de la CPI

Le Statut de Rome a défini les juridictions de la CPI, qui peut être saisie dans trois situations : par un État partie, par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou par le Procureur de la CPI, en vertu de la compétence de la Cour. La CPI est compétente pour les crimes qui se sont produits après son entrée en vigueur en 2002 et pour les crimes commis sur le territoire des États parties ou par leurs ressortissants.

### 2. La Structure de la CPI

La CPI est composée de plusieurs organes clés :

- **La Chambre préliminaire**, qui examine les demandes d'enquête et décide si les preuves sont suffisantes pour poursuivre une personne.
- **La Chambre de première instance**, qui rend des décisions de fond et prononce des verdicts.
- **La Chambre d'appel**, qui réexamine les décisions prises en première instance.
- **Le Bureau du procureur**, qui mène les enquêtes et engage les poursuites.
- **Le Greffe**, qui assure la gestion administrative et logistique de la Cour.

## C. Les Tribunaux Spécialisés (Exemples)

Les tribunaux spécialisés, comme le **Tribunal spécial pour le Liban** ou les **Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

, sont des juridictions hybrides, associant le droit international et le droit national. Ces tribunaux sont créés pour traiter des situations spécifiques tout en impliquant des juges et des procureurs internationaux et nationaux.

### III. Le Fonctionnement des Tribunaux Pénaux Internationaux

#### A. Le Procès International : Principes et Méthodologie

Les tribunaux pénaux internationaux appliquent des normes de droit pénal international qui garantissent un procès équitable. Les principes fondamentaux comprennent :

- **La présomption d'innocence** : L'accusé est présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.
- **La garantie du droit à la défense** : Chaque accusé a le droit de se défendre et d'être assisté par un avocat.
- **L'égalité des armes** : Les parties au procès (accusation et défense) doivent avoir les mêmes possibilités de présenter leurs arguments et leurs preuves.
- **Le principe de non-rétroactivité** : Une personne ne peut être jugée pour un acte qui n'était pas considéré comme un crime au moment où il a été commis.
- **L'impartialité des juges** : Les juges doivent être impartiaux et indépendants.

Les enquêtes sont menées par des procureurs, qui collectent les preuves et interrogent les témoins. Les affaires peuvent être instruites en audience publique, bien que la protection des témoins et des victimes puisse parfois nécessiter des mesures spéciales, telles que des témoignages anonymes ou des audiences à huis clos.

#### B. Les Peines Prononcées par les Tribunaux

Les peines prononcées par les tribunaux pénaux internationaux varient en fonction de la gravité des crimes commis. Les peines peuvent aller de longues peines de prison à la perpétuité. Le tribunal peut également ordonner des réparations aux victimes, comme des compensations financières ou des formes de justice réparatrice.

Dans certains cas, les tribunaux peuvent prononcer des peines de mort, comme cela a été le cas dans les premiers procès de Nuremberg. Cependant, aujourd'hui, tous les tribunaux internationaux, y compris la CPI, interdisent la peine de mort.

### IV. Enjeux Juridiques et Défis des Tribunaux Pénaux Internationaux

#### A. L'Impunité et l'Accès à la Justice

Malgré l'existence de tribunaux pénaux internationaux, l'impunité reste un problème majeur, en raison de l'absence de coopération des États concernés. Certains pays refusent de remettre des suspects à la CPI ou d'exécuter ses décisions. Par exemple, des chefs d'État ou des responsables militaires échappent parfois à la justice, soit en raison de leur pouvoir politique, soit parce qu'ils sont protégés par des alliances diplomatiques.

#### B. Le Défi de la Mise en Application des Décisions

Un autre défi majeur est la mise en application des décisions judiciaires. Certains tribunaux, tels que le TPIY et le TPIR, ont dû faire face à l'incapacité de localiser et d'arrêter certains accusés. Le

recours à des forces internationales pour exécuter des arrestations a été limité par des facteurs politiques et logistiques.

### **C. L'Influence de la Politique**

La politique internationale joue un rôle important dans le fonctionnement des tribunaux pénaux. Les décisions des tribunaux peuvent être perçues comme politiquement motivées, et certains États peuvent s'opposer aux décisions de justice si elles sont jugées contraires à leurs intérêts. Les tensions politiques peuvent également entraver l'efficacité de la justice pénale internationale.

### **D. La Limitation des Compétences**

La compétence des tribunaux pénaux internationaux est également un sujet de débat. Les tribunaux n'ont pas compétence universelle et peuvent ne juger que des crimes qui répondent à des critères spécifiques. Par exemple, la CPI ne peut juger que les crimes commis par des ressortissants des États parties ou sur leur territoire, à moins que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne saisisse la Cour.